

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 988 113 DT et un résultat de la période de 11 969 DT

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV SECURITY, comprenant le bilan au 30 Juin 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de six mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY arrêtés au 30 Juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société «SICAV SECURITY» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2022, 34,4% de l'actif de la société Sicav Security, soit 14,4% au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 648 084 DT au 30 Juin 2022, et représente une quote-part de 65,59% de l'actif de la société Sicav Security, soit 14,41% au-dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 1er Août 2022

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna Rachikou

BILAN
ARRETE AU 30-06-2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<u>ACTIE</u>				
AC1 - Portefeuille titres		648 085	518 210	706 719
AC1a	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1 168 412	180 769	180 548
AC1b	Obligations et valeurs assimilées	4.2 479 673	337 441	526 171
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		339 908	486 763	317 064
AC2a	Placements monétaires	4.4 221 698	221 695	221 763
AC2b	Disponibilités	118 210	265 068	95 301
AC3 - Créances d'exploitation		121	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		988 114	1 004 973	1 023 783
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs		4.6 962	982	1 034
PA2 Autres créditeurs divers		4.7 264	275	274
Total Passif		1 226	1 257	1 308
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital		4.8 963 020	982 575	982 349
CP2 - Sommes distribuables		23 868	21 141	40 126
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs	33	11	11
CP2b	Sommes distribuables de la période	23 835	21 130	40 115
Actif Net		986 888	1 003 716	1 022 475
Total Passif et Actif Net		988 114	1 004 973	1 023 783

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 30-06-2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND			Période	Période	Période	Période	Période
			du 01/04/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 30/06/2022	du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
PR1	Revenus du Portefeuille Titres	4.3	15 121	23 790	13 955	21 217	38 866
-							
PR1	Dividendes		6 611	6 611	7 034	7 034	7 561
a							
PR1	Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 510	17 179	6 921	14 183	31 305
b							
PR2	Revenus des placements monétaires	4.5	3 657	7 141	3 704	6 987	15 040
Total Revenus des Placements			18 778	30 931	17 659	28 204	53 906
CH1	Charges de gestion des placements	4.9	(2 973)	(5 985)	(2 962)	(6 113)	(12 197)
CH1	Intérêts des mises en pension						
Revenus Nets des Placements			15 805	24 946	14 697	22 091	41 709
CH2	Autres charges	4.10	(357)	(840)	(293)	(784)	(1 417)
Résultat d'Exploitation			15 448	24 106	14 404	21 307	40 292
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(275)	(271)	273	(177)	(177)
Sommes distribuables de la Période			15 173	23 835	14 677	21 130	40 115
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		275	271	(273)	177	177
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-6 838	-12 137	(15 125)	752	414
	Frais de négociation de titres		-	-	(33)	(403)	(489)
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	-	107	(15 050)	(14 853)
Résultat Net de la Période			8 610	11 969	(647)	6 606	25 364

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2022 AU 30-06-2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	Période du 01/04/2022 Au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 Au 30/06/2022	Période du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 Au 31/12/2021
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	8 611	11 968	(647)	6 606	25 364
AN1a - <u>Résultat d'exploitation</u>	15 448	24 105	14 404	21 307	40 292
AN1b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(6 837)	(12 137)	(15 125)	752	414
AN1c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	107	(15 050)	(14 853)
AN1d - Frais de négociation de titres	-	-	(33)	(403)	(489)
AN2 - <u>Distributions de dividendes</u>	(39 724)	(39 724)	(39 841)	(39 841)	(39 841)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	(8 506)	(7 831)	32 142	(134 204)	(134 203)
AN3a - <u>Souscriptions</u>	204 423	298 474	99 095	275 092	367 641
CSS Capital	197 100	286 992	98 742	268 200	358 636
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	(1 522)	(1 593)	(907)	(2 223)	(3 670)
RSD Régularisation des sommes distribuables	8 845	13 075	1 260	9 115	12 675
AN3b - <u>Rachats</u>	(212 929)	(306 305)	(66 953)	(409 296)	(501 844)
CSR Capital	(205 062)	(294 309)	(66 723)	(396 469)	(486 905)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	1 647	1 718	757	3 088	4 536
RSD Régularisation des sommes distribuables	(9 514)	(13 714)	(987)	(15 915)	(19 475)
Variation de l'actif net	(39 619)	(35 587)	(8 346)	(167 439)	(148 680)
AN4 - <u>Actif net</u>					
AN4a Début d'exercice	1 026 507	1 022 475	1 012 062	1 171 155	1 171 155
AN4b Fin d'exercice	986 888	986 888	1 003 716	1 003 716	1 022 475
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>					
AN5a Début d'exercice	56 426	56 389	54 577	63 648	63 648
AN5b Fin d'exercice	55 969	55 969	56 389	56 389	56 389
Valeur liquidative	17,633	17,633	17,800	17,800	18,133
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	3,34%	2,35%	(0,31%)	1,42%	2,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2022 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30 juin 2022 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30 juin 2022 un montant de 168 412 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'Actif Net
Actions	14 060	61 616	140 846	17,07%
ADWYA	1 940	8 946	10 604	1,07%
CARTHAGE CEMENT	3 100	5 115	4 396	0,45%
Délice Holding	900	9 990	13 680	1,39%
ICF	70	5 019	5 649	0,57%
ONE TECH HOLDING	600	4 900	4 468	0,45%
SFBT	5 000	8 186	78 420	7,95%
SOTIPAPIER	1 000	4 800	5 850	0,59%
TELNET HOLDING	600	5 100	4 620	0,47%
UIB	850	9 560	13 160	1,33%
Titres OPCVM	263	27 309	27 566	2,79%
CAP OBLIG SICAV	263	27 309	27 566	2,79%
TOTAL	14 323	88 925	168 412	17,06%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours du deuxième trimestre 2022 est le suivant :

Désignation du Titre	Coût d'acquisition au 01/04/2022	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2022
Actions et Droits	61 616	0	0	0	0	61 616
ADWYA	8 946	0	0	0	0	8 946
CARTHAGE CEMENT	5 115	0	0	0	0	5 115
Délice Holding	9 990	0	0	0	0	9 990
ICF	5 019	0	0	0	0	5 019
ONE TECH HOLDING	4 900	0	0	0	0	4 900
SFBT	8 186	0	0	0	0	8 186
SOTIPAPIER	4 800	0	0	0	0	4 800
TELNET HOLDING	5 100	0	0	0	0	5 100
UIB	9 560	0	0	0	0	9 560
Titres OPCVM	27 309	0	0	0	0	27 309
CAP OBLIG SICAV	27 309	0	0	0	0	27 309
Total	88 925	0	0	0	0	88 925

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30 juin 2022 un montant de 479 672 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'Actif Net
Obligations et Valeurs assimilées	7 815	462 600	479 672	48,62%
Emprunts d'Etat	3 500	275 000	287 122	29,09%
EMP NAT 2014 Cat C	1 000	25 000	25 038	2,54%
EMP NAT 22 T2 9.35%	500	50 000	50 164	5,08%
EMPRUNT NATIONAL TR2 2021	2000	200 000	211 920	21,47%
Emprunts des sociétés	4 315	187 600	192 550	19,53%
ABC TUNISIE 2020-1	750	45 000	45 099	4,57%
Attij leasing 2019/1	700	28 000	28 141	2,85%
CIL 2017-2	250	5 000	5 094	0,52%
HL SUB 2018-1	200	4 000	4 025	0,41%
HL2017-3	500	11 000	11 301	1,15%
HL 2018-2	200	8 000	8 246	0,84%
HL 2020/02	500	40 000	42 132	4,27%
TL SUB 2018	665	26 600	27 620	2,80%
UIB 2009-1	500	20 000	20 892	2,12%
Total	7 815	462 600	479 673	48,62%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du deuxième trimestre 2022 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/04/2022	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2022
Obligations et valeurs assimilées	152 500	50 000	50 500	50 500	0	152 000
Emprunts d'Etat	37 500	50 000	12 500	12 500	0	75 000
EMP NAT 2022 T2 NAT Cat B	0	50 000	0	0	0	50 000
EMP NAT 2014 Cat C/3	37 500	0	12 500	12 500	0	25 000
Emprunts de sociétés	115 000	0	38 000	38 000	0	77 000
ABC 2020-1	60 000	0	15 000	15 000	0	45 000
TL 2017-1	5 000	0	5 000	5 000	0	0
HL SUB 2018-1	8 000	0	4 000	4 000	0	4 000
Attijari Leasing 2019-1	42 000	0	14 000	14 000	0	28 000
Total	152 000	50 000	50 500	50 500	0	152 000

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 15 121 DT pour la période allant du 01 avril 2022 au 30 juin 2022 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2022 au 30-06-2022	Période du 01-01-2022 au 30-06-2022	Période du 01-04-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Revenus des actions	6 611	6 611	7 034	7 034	7 561
Revenus des Emprunts d'Etat	4 141	8 083	608	1 234	7 131
Revenus des Emprunts de Sociétés	4 369	9 096	6 313	12 949	24 17
Total	15 121	23 790	13 955	21 217	38 866

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 juin 2022 à 221 698 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'Actif Net
Placements à terme	2 000	220 000	221 698	22 47%
PLT 02-08-2022 7,26 % ATB	1 000	110 000	111 015	11,25%
PLT 22-08-2022 7,26 % ATB	1 000	110 000	110 683	11,22%
Total	2 000	220	221 698	22,47%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 3 657 DT pour la période allant du 01 avril 2022 au 30 juin 2022 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du deuxième trimestre 2022 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2022 au 30-06-2022	Période du 01-01-2022 au 30-06-2022	Période du 01-04-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01- 2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Revenus des placements à terme	3 657	7 141	3 704	6 987	15 040
Total	3 657	7 141	3 704	6 987	15 040

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 962 DT au 30 juin 2022 contre 1 034 DT au 31 Décembre 2021.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/06/2022	Valeur au 30/06/2021	Valeur au 31/12/2021
TCL à payer	12	21	11
Retenue à la Source	171	171	171
Redevance CMF	81	83	92
Total	264	275	274

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2022 au 30 juin 2022 s'élève à – 39 619 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(54 792)
Variation de la part Revenu	15 174
Variation de l'Actif Net	(39 619)

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2022 se détaillent ainsi :

	Capital au 31/03/2022	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2022
Montant	982 994	197 100	-205 062	975 032 (*)
Nombre de titres	56 426	11 314	-11 771	55 969
Nombre d'actionnaires	41	3	1	43

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2022. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2022 au 30/06/2022).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2022
Capital sur la base part de capital de début de période	975 032
Variation des +/- values potentielles sur titres	-12 137
+/- values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation de titres	0
Régul des sommes non distribuables de la période	125
Capital au 30.06.2022	963 020

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2022 au 30-06-2022	Période du 01-01-2022 au 30-06-2022	Période du 01-04-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Rémunération du gestionnaire	2 973	5 985	2 962	6 113	12 197
Total	2 973	5 985	2 962	6 113	12 197

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2022 s'élève à 2 973 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance CMF	250	503	249	513	1 025
TCL	47	77	44	71	260
Autres impôts et taxes	60	260	0	200	132
Total	357	840	293	784	1 417